

JANVIER

FÉVRIER

MARS

2015



# L'écoute GRETZOISE

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers - N°103

**MÉDAILLE D'OR**

**POUR LES DANSEURS DE LA M.C.L.**

**AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE.**



**DEFILLON**



# NOUS CONSTRUISONS VOTRE AVENIR

ENTREPRISE GENERALE DE CONSTRUCTION

26-28, avenue Eiffel - ZAC Eiffel  
77220 GRETZ ARMAINVILLIERS

Tél. : 01 64 42 58 58 - Fax : 01 64 42 58 59



**Télesurveillance - Vidéo surveillance**

**Gardiennage par ADS ou MC**

**Magasins - Usines - Entreprises**

**Toutes manifestations sportives et festives - Particuliers**

2, av. de la Gare - 77440 LIZY-SUR-OURCQ - Tél. : 01 60 01 80 58 - Fax : 01 60 01 10 72 - [www.piles-securite.com](http://www.piles-securite.com)



**THERAFORM**

L'Amincissement Maîtrisé

LE LEADER  
DE L'AMINCISSEMENT NATUREL

**Et si c'était  
le bon moment  
pour mincir ?**

**LA PLASTITHÉRAPIE®**

VOUS PERMET DE RETROUVER  
UNE SILHOUETTE HARMONIEUSE.

Dès les premières séances,  
le corps se redessine...

ON OUBLIE :

- FAIM
- FATIGUE
- IRRITABILITÉ



**Le TONUS et le MORAL reviennent**

**N'HÉSITEZ PLUS, PRENEZ RENDEZ-VOUS  
POUR UN PREMIER BILAN  
PERSONNALISÉ OFFERT**

CENTRE AGRÉÉ THERAFORM **OZOIR-LA-FERRIÈRE 06 34 40 26 61**  
18 AVENUE DU GÉNÉRAL LECLERC 77330 OZOIR-LA-FERRIÈRE  
EMAIL : [OZOIR@THERAFORM.COM](mailto:OZOIR@THERAFORM.COM)



**Réservez**  
votre espace publicitaire  
dans le **magazine**  
DE **GRETZ-ARMAINVILLIERS**

Cynthia de Almeida  
06 69 51 36 55

# Sommaire

## ACTUALITÉS

4 et 5

## ZOOM

2015 : UNE ANNÉE IMPORTANTE  
POUR LA COMMUNE

6 et 7

## DOSSIER

CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA RÉVISION  
DU PLAN LOCAL D'URBANISME

8 à 10

## EN BREF

11

## LES PORTES BRIARDES

12

## RÉTROSPECTIVE

13 à 18

## CADRE DE VIE

19

## INFOS PRATIQUES

20 et 21

## ÉTAT CIVIL

22

Trimestriel d'informations de la ville de Gretz-Armainvilliers

Directeur de la publication : Jean-Paul Garcia

Rédacteur en chef : Isabelle Lenoir

Rédaction : Magali Grange, chargée de communication  
Patrick Giovannoni, adjoint au maire (dossier sur le PLU)

Tirage : 3 800 exemplaires - Dépôt légal : à parution

Impression :



100, rue Cossonneau - BP 84 - 93330 Neuilly-sur-Marne  
Tél. : 01 43 08 63 63

Édition, réalisation, publicités :

CMP - 56, boulevard de Courcerin - Croissy-Beaubourg  
77435 Marne-la-Vallée cedex 2 - Tél. : 01 64 62 26 00

Nous adressons tous nos remerciements à ceux qui,  
par leur annonce publicitaire (commerçants, sociétés,  
industriels) ont souscrit à la parution de cette édition.



# Édito



Mes Chers Concitoyens,

Le début de l'année a été marqué par trois journées où notre pays a subi de terribles attentats qui ont conduit à l'assassinat de 17 personnes par des individus qui ont bafoué la liberté d'expression, nos institutions et nos valeurs.

La communauté gretzoise, comme toutes celles de France, a été touchée psychologiquement et moralement par ces événements.

En réponse à ces actes de barbarie et pour afficher votre volonté à agir pour que nous puissions continuer de bien vivre ensemble, tant à Gretz que dans notre pays, vous avez été nombreux à vous associer au moment de recueillement et d'hommage organisé le dimanche 11 janvier qui a rassemblé près de 700 personnes, appartenant à toutes les communautés de pensées.

Je vous remercie pour votre mobilisation et de votre présence à cette marche qui restera comme un moment de partage fort et fédérateur.

Parralèlement, nombre d'entre-vous, dont les enfants du collège Hutinel, ont également tenu à s'exprimer par écrit pour adresser, au Président de la République, représentant de nos institutions ; à la communauté religieuse particulièrement touchée, mais également à toutes les autres, son ressenti et son attachement aux valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Qu'ils en soient également remerciés.

Aujourd'hui, même si l'émotion est encore palpable, la vie continue.

Cependant, comme nous l'évoquions lors du précédent bulletin d'informations au sujet de la libération de notre commune en 1944, nous devons préserver la mémoire de ces événements. Pour que cela ne se reproduise jamais. C'est notre devoir.

En attendant, je vous souhaite une bonne lecture.

Bien amicalement,

**Jean-Paul GARCIA**  
Maire de Gretz-Armainvilliers

# Actualités



## Conseil municipal du 2 décembre 2014

### PRINCIPALES DÉCISIONS

#### APPROBATION DU SCHEMA REGIONAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Le conseil municipal s'est prononcé en faveur du projet de schéma régional de coopération intercommunale d'Île-de-France, dans la mesure où il propose de regrouper la communauté de communes Les Portes Briardes, entre villes et forêts, la communauté de communes de La Brie boisée et la communauté de communes du Val Bréon (voir en pages 4 et 5).

#### ARRET DU PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la concertation menée auprès de la population, le projet de PLU a été arrêté par le conseil municipal (voir en pages 8 à 10).

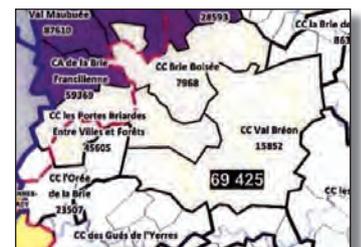
### Lors de la séance du 2 décembre 2014, le conseil municipal a :

- **approuvé** l'organisation, dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement, d'un séjour en gîte rural avec pratique de l'équitation du 20 au 24 avril 2014 pour un groupe de 21 enfants et a fixé la participation des familles à 5 demi-journées d'accueil de loisirs sans hébergement sans repas, ainsi qu'à une somme forfaitaire de 127 euros.
- **décidé** la création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, de fixer à 3 le nombre de représentants titulaires du personnel et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, d'instituer le paritarisme numérique en fixant à 3 le nombre de représentants titulaires de la collectivité et en nombre égal le nombre de représentants suppléants, de recueillir l'avis des représentants de la collectivité.
- **décidé** de mettre en œuvre une politique de réduction d'usage des produits phytosanitaires sur les espaces communaux.

Retrouvez le compte-rendu complet de chaque séance sur le site Internet [www.gretz-armainvilliers.fr](http://www.gretz-armainvilliers.fr) dans la rubrique « votre mairie » > « les séances du conseil municipal ».

## Intercommunalités

# LA VILLE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS AU CŒUR D'UN PROJET POUR UNE NOUVELLE INTERCOMMUNALITÉ



En janvier 2014, une nouvelle loi de réforme des collectivités territoriales a vu le jour. Elle a été suivie, en août, d'une carte modifiant le périmètre de certaines intercommunalités de la grande couronne. La communauté de communes des Portes Briardes, entre villes et forêts, à laquelle nous appartenons, est directement concernée. Zoom sur ce projet qui va rythmer l'actualité des prochains mois.

**Les Portes Briardes**  
Communauté de Communes  
*entre villes et forêts*

#### Le Grand Paris, point de départ du projet

Le 27 janvier 2014, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM, a été promulguée.

La loi crée un nouveau statut pour les métropoles, des méga-intercommunalités de plus de 400 000 habitants. Parmi elles, on compte le Grand Paris, constitué de la capitale et des trois départements de petite couronne (Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis et Hauts-de-Seine), qui devrait voir le jour en 2016.

Dans le même temps, les intercommunalités de grande couronne situées dans l'aire urbaine de Paris, doivent également se regrouper pour former des ensembles de plus de 200 000 habitants, afin de garantir l'équilibre régional. Nous sommes donc directement concernés, notre territoire intercommunal ayant une frontière directe avec le Val de Marne.

## **Une intercommunalité de raison avec deux de nos voisins**

Le 28 août dernier, le préfet de la région Île-de-France a dévoilé son schéma régional de coopération intercommunale (SRCI), qui redessine les contours des intercommunalités de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, des Yvelines et du Val d'Oise. Ce projet, dans sa totalité, est consultable auprès du secrétariat de Monsieur le Maire, aux jours et heures d'ouverture des services.

Notre communauté de communes a soumis, dès le mois de juin 2014, plusieurs scénarios d'évolution de son périmètre à la préfecture de Seine-et-Marne, afin de faciliter les transformations amiables.

Le nouveau découpage administratif proposé associe notre communauté de communes avec celle du Val Bréon, à l'est (en allant vers Fontenay-Trésigny), et celle de la Brie boisée, au nord (en allant vers Ferrières-en-Brie). Un regroupement représentant, non pas 200 000, mais 70 000 habitants car des dérogations sont possibles au regard de la spécificité de certains espaces. Les villes de Gretz-Armainvilliers, Tournan-en-Brie et Ozoir-la-Ferrière sont aussi des pôles de vie pour ces deux intercommunalités.

Le SRCI s'accompagne de la mise en place d'une commission régionale de la coopération intercommunale (CRCI), qui pourra amender le schéma, selon un calendrier précis.

## **Un peu plus d'un an pour finaliser le projet de SRCI**

A partir de la date de transmission du projet par la préfecture, trois mois de concertation ont eu lieu : dans notre cas, les élus des communes et intercommunalités concernées ont été invités à rendre leur avis sur ce nouveau découpage territorial, avant le 8 décembre 2014.

La communauté de communes des Portes Briardes, mais aussi le Conseil municipal de Gretz-Armainvilliers, se sont prononcés en faveur du projet de regroupement qui leur a été soumis. Le Val Bréon et la Brie Boisée ont quant à elles manifesté leurs réticences, par un vote négatif.

Tous ces avis ont été transmis à la CRCI qui pourra adopter des propositions de modification du schéma régional. Le 22 janvier dernier, elle s'est ainsi réunie afin d'examiner et de voter les 22 amendements reçus. Sur ces 22 propositions, 4 ont été retenues, les autres ayant été déclarées irrecevables ou retirées par leurs auteurs et parmi elles 3 ont fait l'objet d'un vote favorable. Mais aucune ne concernait notre communauté d'agglomération.

Le schéma régional devra être finalisé par le préfet de région avant le 28 février 2015 (sauf si, comme le prévoit la loi, le Parlement repousse cette date au 30 avril). Puis, les préfets de département auront jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2015 pour établir les arrêtés des projets de création, fusion et modification de périmètre des nouvelles intercommunalités, avant la création effective de ces nouvelles entités au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les prochains mois devraient donc permettre de préciser à la fois les contours exacts des nouvelles intercommunalités franciliennes, mais aussi les modalités pratiques des regroupements (nom des nouvelles structures, implantation du siège social, composition de l'exécutif, conséquences sur fiscalité et les services publics locaux ...).



## Vœux 2015

# 2015 : UNE ANNÉE IMPORTANTE POUR LA COMMUNE



*Alors que 2015 commence sur de tristes événements au plan national, les vœux du Maire de notre commune ont été l'occasion de rappeler les principales réalisations de l'année écoulée (événements culturels, nouveaux équipements...), mais aussi de faire le point sur les projets et défis des prochains mois.*

Impossible de débiter la cérémonie des vœux sans parler des terribles attentats perpétrés qui, les 7, 8 et 9 janvier derniers. Dans la salle, l'émotion était encore palpable et une minute de silence a été observée en mémoire des disparus.

### **Faire le bilan de l'année écoulée...**

Monsieur le Maire a ensuite tenu, comme à son habitude, à revenir sur les événements marquants de l'année 2014, avant de parler de l'avenir. Il a ainsi souhaité remercier les anciens membres de son équipe municipale et assurer que l'équipe élue en mars dernier « repart avec des ambitions et un dévouement pour notre ville ».

2014 a également vu la sortie de terre de plusieurs projets tels que la création d'un parking à proximité des commerces et du groupe scolaire Victor Hugo, au numéro 33 du boulevard Victor Hugo, l'inauguration et l'ouverture de deux courts de tennis couverts dans le complexe « Pierre David », place du Mesnil, ou encore la fin des travaux de la deuxième tranche de la Cité des Troènes, avec l'Office départemental 77. Notons aussi que 70% du programme de mise en accessibilité des bâtiments communaux a été réalisé.

Côté éducation, c'est l'emploi du temps des écoliers et toute l'organisation de la vie scolaire qui a été chamboulée avec l'arrivée des T.A.P. ou temps d'activités péri-éducatifs. Bien que les communes n'aient pas la compétence éducative, nous avons dû aménager notre budget communal, afin d'offrir des activités de qualité aux enfants scolarisés à Gretz, « grâce à l'action conjuguée de notre direction générale, des deux responsables de l'accueil de loisirs, des services scolaires, de Monsieur Claude Mongin, 1<sup>er</sup> Adjoint, d'Isabelle Lenoir, Adjoint au Maire, et d'autres élus ». Plus largement, le Maire a tenu à remercier « tous nos partenaires associatifs et privés, ainsi que les ATSEM et le personnel d'animation, qui participent à cette mise en place pour le bien de nos enfants et, au-delà, pour le bien-être des familles ».

La ville de Gretz-Armainvilliers a, en effet, la chance d'avoir un tissu associatif dynamique : la section danse contemporaine de la Maison de la Culture et des Loisirs a, par exemple, remporté la Médaille d'Or des rencontres nationales. Des associations qui n'hésitent pas à aider régulièrement la commune et à mettre en place avec elle, bénévolement, des projets. Les entreprises privées et publiques répondent également toujours présentes pour aider les associations et la municipalité, même dans l'urgence.

Le Conseil municipal a ainsi tenu à remercier cinq citoyens qui, par leur engagement au profit de la ville et de ses habitants, se sont distingués : Madame Stanislaw Morin et Messieurs André Travers, Daniel Hamoui, Jean-Marc Chapeyrou, Gérard Proteau (voir encadré).

### **... pour bien démarrer une année 2015 importante pour la commune**

2015 sera tout d'abord placée sous le signe de la culture. Ils sont nombreux les événements qui ponctueront les mois à venir :

- La 3<sup>e</sup> édition des Talents et Collectionneurs Gretzois - les 31 janvier et 1<sup>er</sup> février
- La 3<sup>e</sup> édition du Festival BD, en partenariat avec la SNCF et avec l'aide de l'association Bulle d'encre - les 7 et 8 mars
- Les journées Cultures du monde dédiées au Canada et à la Russie - les 14 et 15 mars
- Le « Jardin du Printemps », nouvelle manifestation au Val des Dames - le 11 avril
- Mais aussi, les représentations théâtrales de Toutatrac, le gala de danse de la M.C.L., le Salon Vin et Gastronomie, etc.

Ensuite, en cette nouvelle année, de nouveaux projets d'aménagement verront le jour. La construction de la Maison des Jeunes, qui sera installée dans la Bergerie, non loin du collège Hutinel, a débuté à la mi-janvier. Les jeunes Gretzois y

## LES CINQ MÉDAILLÉS DE LA VILLE

trouveront 350 m<sup>2</sup> qui leur seront dédiés, avec la possibilité de prendre part à des activités sur place ou à l'extérieur. Les études concernant la future bibliothèque-médiathèque communale, qui s'élèvera au 77 rue de Paris, sont terminées et le permis de construire a été déposé. Une étude sera également commandée sur la réalisation d'un espace de convivialité autour du parking Esther Breton, avec la possibilité d'installer un marché le week-end.

Enfin, la ville aura également de nombreux défis à relever, à commencer par celui de l'intercommunalité. « Gretz participe à l'évolution du territoire pour que celui-ci devienne plus actif et plus attractif. Le devenir de cette intercommunalité dépend d'une nouvelle carte intercommunale qui devrait être adoptée dans les prochains jours. Mais rien n'est encore joué ! ».

Autre challenge, les conséquences pour les communes françaises du désengagement de l'État dans un contexte de crise économique. Monsieur le Maire a tenu à souligner que, pour cette année, la commune aura perdu près de 250 000 € de dotations de fonctionnement provenant de Bercy. Pour 2017, ce sont près de 580 000 € de dotations que nous perdront. L'État nous demande de faire plus avec de moins en moins. Pour preuve, les T.A.P. nous coûtent 300 000 euros en année entière ; c'est le budget communal qui est mis à mal.. En conséquence, le rythme des réalisations communales sera revu, mais elles verront bien le jour : poursuivre la mise aux normes d'accessibilité des édifices communaux, continuer l'installation d'espaces de jeux pour enfants, mener à bien la réadaptation de l'école Leclerc, etc..

La commune de Gretz-Armainvilliers reste confiante car elle sait que malgré les difficultés elle peut compter sur une bonne assise financière et sur la confiance de ses habitants, envers les élus et l'administration municipale. Pour clore la cérémonie, un film retraçant la vie de la jeunesse gretzoise pendant l'occupation a été diffusé. Cette projection a été très émouvante.



Madame Stanislawa Morin, pour son engagement associatif, culturel et sportif, au sein du SCGT et de la bibliothèque municipale.



Monsieur Jean-Marc Chapeyrou, pour son aide logistique au sein d'EDF, auprès de la commune, depuis plus de 20 ans.



Monsieur Daniel Hamoui, pour son engagement associatif et sportif au sein du SCGT.



Monsieur Gérard Proteau, Recordman du Guinnessbook de raid en roller-ski, pour avoir mis le nom de Gretz-Armainvilliers à l'honneur et son engagement en faveur d'une association.



Monsieur André Travers, pour son engagement associatif, culturel et sportif au sein du SCGT et du Carillon gretzois.



## Aménagement du territoire

# CE QU'IL FAUT RETENIR DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

*Le Plan local d'urbanisme (PLU) de notre commune, entré en révision en septembre 2011, vient d'être arrêté par le conseil municipal. Durant ces trois ans, le projet a connu de nombreuses modifications suite à la concertation menée notamment avec la population, mais aussi du fait de la prise en compte du nouveau schéma directeur de la Région Île-de-France et de la loi ALUR rentrée en application en mars 2014. Le point sur les principales évolutions du PLU.*

Depuis 1977, notre commune est dotée d'un document de planification urbaine au niveau local, le plan d'occupation des sols (POS). Celui-ci a évolué au cours des trente années qui ont précédé la promulgation de la loi SRU (Solidarité et renouvellement urbain) en 1999. Le POS a ainsi été remplacé en 2006, conformément à la législation, par le PLU. Concrètement, ce document établit les règles d'aménagement de notre territoire : les zones à urbaniser, les modes d'urbanisation et les aspects des constructions.

Notre PLU a fait l'objet de trois modifications depuis sa création, afin de s'adapter aux besoins de la commune et des habitants. La dernière révision, initiée le 29 septembre 2011, vient d'être ar-

rêtée par le conseil municipal. Dans ce cadre, la commission communale s'est d'abord réunie, en septembre 2012, afin d'élaborer le projet d'aménagement et de développement durable de la ville (PADD), qui présente le projet de ville à moyen et long terme.

Une phase d'information et de concertation avec la population a ensuite été lancée. Une réunion publique d'information s'est ainsi déroulée le 23 octobre 2012, tandis qu'un dossier complet a été mis à disposition des citoyens dans les locaux de la mairie, ainsi que sur le site Internet de la ville. Une brochure a été éditée en février 2013 et diffusée via le site Internet et le magazine municipal. Les administrés ont également été tenus au courant de l'évolution du projet au travers d'articles au sein de l'Ecoute

gretzoise et d'affichettes. Enfin, un registre dédié aux observations a été mis à disposition en mairie, tout au long des études qui ont été menées.

## Les principales questions soulevées lors de la concertation

La concertation a permis d'aborder quatre grandes thématiques que les élus avaient également identifiées :

- tout d'abord, la crainte de voir notre territoire se densifier et en conséquence le trafic des véhicules augmenter ;
- ensuite, le développement des modes de déplacement alternatifs à l'automobile via l'amélioration de l'offre de transports collectifs ou encore l'aménagement de voie de circulation pour les modes dits doux (vélo, etc.) ;
- aux abords de la Nationale 4, la prise en compte des nuisances sonores ;
- enfin, la nécessité de maintenir les commerces de proximité dans notre ville.

La municipalité a été attentive à vos remarques. Elles ont nourri la réflexion sur le PLU et ont conduit à le faire évoluer, mais aussi à en approfondir certains points, au fur et à mesure, notamment ceux liés aux nuisances sonores de la RN4. Les terrains nécessaires à la création de buttes antibruit ont ainsi été déterminés et classés en conséquence.

Néanmoins, alors que le plan était en voie d'achèvement, d'autres documents règlementaires et législatifs ont contraint la commune à apporter de nouveaux changements au PLU.

## L'impact d'autres textes règlementaires et législatifs sur notre PLU

En décembre 2013, le schéma directeur « Ile-de-France 2030 », établi par le Conseil régional francilien, est devenu opposable. En d'autres termes, les prescriptions qui y figurent concernant notre territoire doivent être prise en compte dans nos documents d'urbanisme. Le Grenelle 2 de l'environnement et la loi ALUR ont également dû être pris en considération. Une partie importante du règlement et du zonage tels qu'ils avaient été élaborés ont ainsi dû être revus.

Parmi les nouvelles obligations imposées par ces textes, il y avait notamment :

- l'augmentation de 10% au moins de la densité humaine et de la densité des logements, en particulier autour de la gare ferroviaire ;
- la limitation de l'extension des zones urbaines à 5% en surface, ce qui contraint de fait à densifier les quartiers d'habitation existants ;

- le respect de la diversité des habitats ;
- la desserte en télécommunications ;
- la détermination de zonages permettant la création de projets d'intérêt communal (buttes et murs anti-bruit le long de la RN4, pistes cyclables...).

Pour terminer, deux nouveaux articles ont été inclus dans le PLU : l'article 15 concernant les performances énergétiques et environnementales, et l'article 16 relatif aux communications électroniques.

Ce nouveau PLU reste disponible sur le site Internet de la ville [www.gretz-armainvilliers.fr](http://www.gretz-armainvilliers.fr) ou consultable en mairie.

## Que va-t-il se passer maintenant ?

Le projet de PLU a été arrêté lors du dernier conseil municipal, c'est-à-dire figé afin d'être transmis pour avis aux administrations concernées. Celles-ci ont trois mois pour remettre leurs recommandations et/ou obligations de modification. Suivant la nature de ces modifications et les objectifs poursuivis par le Conseil municipal, elles seront ou non intégrées au PLU.

Un commissaire enquêteur sera ensuite nommé, afin que débute une phase d'enquête publique. A l'issue de cette nouvelle phase de concertation, le commissaire remettra son rapport. Le PLU pourra alors à nouveau être amendé avant validation finale par le Conseil municipal, puis transmission à la préfecture. Le PLU sera applicable à la fin de ce processus qui durera plusieurs mois.



## LES TEXTES DE RÉFÉRENCE EN URBANISME

### **LA LOI ALUR**

Initiée par Cécile Duflot et remaniée par Sylvia Pinel, Ministres du logement, la loi ALUR (Accès au Logement et un Urbanisme Rénové), a pour ambition de « réguler les dysfonctionnements du marché, protéger les propriétaires et les locataires, et permettre l'accroissement de l'offre de logements dans des conditions respectueuses des équilibres des territoires ». Les mesures qui ont un impact sur notre PLU sont plus précisément celles relatives aux nouvelles constructions :

- densifier en zone urbaine, pour construire là où sont les besoins ;
- lutter contre l'étalement urbain ;
- favoriser les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;
- accompagner le développement de l'habitat léger.

### **LE SCHÉMA DIRECTEUR RÉGIONAL D'ÎLE-DE-FRANCE (SDRIF)**

Voté en octobre 2013 par le Conseil régional et approuvé par l'État en décembre 2013, le SDRIF est un document de planification et d'organisation de l'espace régional à l'horizon 2030. Il a pour objectif de relever les défis (économiques, sociaux, environnementaux...) que devra relever le territoire francilien dans les années à venir, via la mise en place de nouvelles règles d'urbanisme et de projets d'aménagement. Sa portée est normative, c'est-à-dire qu'il fait référence en matière d'aménagement et d'urbanisme pour toutes les collectivités franciliennes (départements et communes), qui sont tenues de préciser sur leur territoire la manière dont sera mis en œuvre le schéma.

### **LE GRENELLE 2 DE L'ENVIRONNEMENT**

Promulguée en juillet 2010, cette loi doit permettre de « décliner de manière concrète les orientations du "Grenelle 1" qui a déterminé les objectifs du Gouvernement dans le domaine environnemental ». Elle définit six grands chantiers qui ont un impact sur nos documents d'urbanisme :

- bâtiments et urbanisme : diviser par cinq la consommation d'énergie dans les constructions neuves avant 2012 et modifier le code de l'urbanisme afin de favoriser les énergies renouvelables ;
- transports : développement des transports collectifs urbains ou favorisant le développement des modes alternatifs à la route pour le transport de marchandises ;
- énergie et climat : réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2020 ;
- préservation de la biodiversité ;
- protection sanitaire et gestion des déchets : dispositions contre les nuisances sonores ou lumineuses, responsabilisation des producteurs de déchets ;
- définition d'une "nouvelle gouvernance écologique" permettant d'engager la concertation en amont des projets grâce, notamment à la rénovation des enquêtes publiques et à l'intégration d'associations d'éducation à l'environnement dans les instances de consultation.

## ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

*Les élections cantonales changent de nom et de mode de scrutin*



Les dimanches 22 et 29 mars prochains se dérouleront les premières élections départementales, anciennement appelées cantonales, qui permettront d'élire les conseillers départementaux (ex-conseiller généraux), pour six ans. A cette occasion, les cantons ont été redessinés, afin de s'adapter aux caractéristiques de la population et à sa répartition sur le territoire : on en compte désormais 2054. La ville de Gretz-Armainvilliers appartenait au canton de Tournan-en-Brie, elle fait désormais partie d'un canton élargi, dont le chef lieu est Ozoir-la-Ferrière (voir carte).

Le mode de scrutin a également été modifié : il est dorénavant majoritaire binominal paritaire à deux tours. En d'autres termes, les électeurs éliront un binôme composé d'une femme et d'un homme. Pour être élu au premier tour, ce duo devra remporter plus de 50% des suffrages exprimés. Sinon, il y aura un second tour au cours duquel seuls les deux binômes arrivés en tête pourront se maintenir.

## BIENVENUE



### *Vert désir*

Fleuriste

42 boulevard Victor Hugo - 09 51 51 72 71



### *Platinum finances*

Cabinet conseil en gestion de patrimoine

49 boulevard Victor Hugo - 09 83 48 63 04

Sur rendez-vous



### *Cabinet d'infirmières*

Soins à domicile

2 rue Gambetta - 09 50 70 14 15

Gisèle LOUKÉLO : 06 05 81 97 10

Gertrude BAKA : 06 05 81 07 76

# Les Portes Briardes

Communauté de communes

entre villes et forêts

## OBTENIR UN PRÊT À TAUX 0 POUR CRÉER OU REPRENDRE UNE ENTREPRISE ? OUI, C'EST POSSIBLE !

*C'est l'une des compétences obligatoires dévolues aux Communautés de communes : le développement économique. L'intercommunalité se doit de favoriser la création et le maintien d'entreprises sur son territoire. Une mission qui tient particulièrement au cœur des Portes Briardes qui aident les porteurs de projets à obtenir des prêts à taux 0%.*

Stéphanie Pariente, en charge du développement économique à la Communauté de communes confirme : « Le prêt est l'un des maillons d'une chaîne qui doit commencer bien avant cette étape. Il faut d'abord avoir une idée de création ou de reprise. Il faut ensuite venir nous voir, dans nos bureaux, pour discuter du projet et établir un premier diagnostic. Différents dispositifs existent et permettent d'accompagner l'entrepreneur à chaque étape de la création d'entreprise (étude de marché, premier prévisionnel etc.). IMVS en fait partie et peut permettre, sous certaines conditions, de bénéficier d'un prêt à taux 0% ». Pour résumer, le travail doit être bien avancé avant de pouvoir postuler...

### Un encadrement très professionnel

Le candidat passe alors son « grand oral » devant un jury (chefs d'entreprises, banquiers, experts-comptables...) qui connaît parfaitement les pièges, qui sait mettre le doigt là où ça fait mal. Si l'épreuve est passée avec succès, le futur entrepreneur se voit accorder un prêt personnel de 3 000 à 30 000 euros, remboursable sur 5 ans. « Il permet de renforcer l'apport initial, bien sûr, mais il ouvre surtout, et c'est très important, un chemin vers les banques » précise Stéphanie Pariente. « Ce prêt crédibilise le projet. C'est très important pour les financeurs ».

Et une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, l'entrepreneur se voit « offrir » un



accompagnement sur mesure un coaching, animé par un parrain, chef d'entreprise ou expert bénévole.

### Des chiffres encourageants

Notre Communauté de communes a adhéré à l'association Initiative Melun Val-de Seine et Sud Seine-et-Marne en décembre 2013.

« Tous les élus ont senti que le dispositif était solide » poursuit Jean-François Oneto, Maire d'Ozoir-la-Ferrière et Président des Portes Briardes. « On a eu envie de se lancer dans l'aventure car les chiffres sont bons : en 2013, IMVS a accordé 57 prêts d'honneur. Et au sein des entreprises « aidées », 147 emplois ont été créés ou maintenus. Nous voulons que notre territoire profite de ce cercle vertueux. Depuis janvier 2014, six porteurs de projets issus des communes que regroupent les Portes Briardes, ont bénéficié de prêts à taux 0% ».

### Qu'est ce qu'un prêt d'honneur IMVS ?

C'est un prêt sans intérêt et sans garantie, accordé à titre personnel. Le but est de faciliter l'accès au crédit bancaire.

Le montant du prêt est plafonné à 30 000 euros, mais il peut aller jusqu'à 50 000 euros dans certains cas de reprises. Il est remboursable sur 5 ans maximum. Un différé de remboursement est possible.

### Ça m'intéresse... Que dois-je faire ?

Si vous comptez créer, reprendre ou développer une société sur le territoire de la Communauté de communes Les Portes Briardes, ce prêt d'honneur est fait pour vous !

Nous vous invitons à prendre rendez-vous avec Stéphanie Pariente (voir ci-dessous), référent territorial au service développement économique de la Communauté de communes. Elle réalisera avec vous un premier diagnostic (état d'avancement, besoins en accompagnement etc.), et vous orientera vers les structures compétentes telles la Chambre des Métiers, les boutiques de gestion...

Un accueil sur rendez-vous est également possible dans les différents Relais emploi de la Communauté de communes, en fonction de votre lieu de résidence.

Après le franchissement de plusieurs étapes primordiales dans la construction de votre projet, votre dossier pourra être présenté devant les membres d'IMVS en commission d'attribution... Laissez parler votre talent !



Service développement économique  
Stéphanie Pariente

43 avenue du général de Gaulle - 77330 Ozoir-la-Ferrière

Pour plus de renseignements et pour la prise des rendez-vous, composez le 01 64 43 35 61 ou écrivez à :  
spariente@lesportesbriardes.fr

## Se remettre en question et accentuer ses efforts

Vidje Ramalingam



« J'ai 23 ans et j'ai obtenu mon BTS Management des unités commerciales en 2014. C'est mon frère qui m'a proposé de monter ensemble une entreprise dans le domaine du transport de personnes. J'ai été séduit par son projet et j'ai donc passé une capacité afin de pouvoir le faire. Puis, nous avons monté notre dossier et sollicité des aides, dont celle de IMVS, ce qui nous a permis d'obtenir un prêt de 8000 € et de débiter notre activité de transport de personne occasionnel, de type navette à la demande (Airway Coach Service), en octobre dernier.

Airway Coach Service - 20 bis rue Gambetta 77220 Gretz-Armainvilliers - Tél. : 06 69 97 75 14

L'apport de IMVS n'est pas que financier, nous avons aussi bénéficié d'un suivi. Et se retrouver face à un jury, être capable de parler de son projet, c'est formateur. Cela permet de se remettre en question et d'accentuer ses efforts.

En ce moment, ce n'est pas la bonne période pour le transport de personnes, c'est plutôt en avril, mais nous avons eu deux bons mois en octobre et en décembre. Notre ambition est maintenant de développer le transport de personnes à mobilité réduite (PMR) et les cars de tourisme, afin d'assurer la stabilité de l'entreprise. »

# Rétrospective

## **2 octobre et 7 novembre** **DES VÊTEMENTS ET DES JOUETS** **À PRIX DOUX GRÂCE** **AU CLUB FAMILIAL**

Durant quelques jours, la M.C.L. s'est transformée pour accueillir les traditionnelles bourses organisées par le club familial, vêtements en octobre et jouets en novembre. On se serait presque cru dans un grand magasin tant il y avait à voir !



## **5 octobre** **PRIX DE LA MUNICIPALITÉ**

Le dimanche 5 octobre 2014, la section du Sporting Club Gretz Tournan et son Président Philippe Arnac organisaient, pour la cinquième année, le prix de la municipalité et le challenge Laurent Fignon, dans le quartier du Bois Vignolles. 120 coureurs étaient présents pour l'événement, malgré le froid. C'est en présence de Jean-Paul Garcia, Maire de Gretz-Armainvilliers que Madame et Monsieur Fignon ont donné le départ des deux sessions de courses. Les sociétaires du Sporting, arborant leurs nouvelles tenues, ont brillé en glanant deux victoires, des places d'honneur, ainsi que le précieux challenge. Cette seconde victoire d'équipe sur les cinq dernières années pour les coureurs Gretzois, permet d'être à une réalisation de garder définitivement le challenge Laurent Fignon.

L'arrivée d'une dizaine de nouveaux coureurs (contre un seul départ) permettra de préparer sereinement la saison sportive 2015.

Rendez vous pour une nouvelle édition, probablement, le premier dimanche d'octobre, pour ce prix de la municipalité.



## **11 octobre** **LE CONCERT ROCK DES LIMITED ACCESS**

Un groupe de jeunes gretzois met le feu à la salle Rothschild. Amis, famille, admirateurs et ... admiratrices étaient présents pour leur premier concert gretzois.



# Rétrospective

## **25 octobre** **FESTIV'AFIF :** **UN BEL ÉLAN DE SOLIDARITÉ**

Ce sont 6 groupes de musique et 80 bénévoles qui se sont mobilisés pour l'association AFIF SSR/PAG\* de 14h à minuit le 25 octobre.

L'objectif ? Sensibiliser au syndrome de Silver Russell, maladie très rare (seulement 150 cas en France), et récolter le plus de fonds possible pour faire avancer la recherche et organiser un colloque pour les familles.



\*Association Française des Familles ayant un enfant atteint du Syndrome de Silver Russell (SSR) ou né Petit pour l'Age Gestationnel (PAG) et leurs amis

## **11 novembre** **COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918**

La commémoration du 11 novembre a réuni toutes les générations, afin de rendre hommage aux Morts pour la France durant la Première guerre mondiale. Gretz Harmony a emmené le cortège jusqu'au monument aux Morts de la ville où trois anciens combattants ont été médaillés. Monsieur Guy Tissier a reçu la médaille du Combattant et Messieurs Jean Houttemane et Lionel Boissart, le Titre de Reconnaissance de la Nation, des main du Président de l'association des Anciens Combattants, Monsieur Jacques Vandemeulebrouck. Ce sont les enfants de l'école élémentaire Victor Hugo qui ont lu la liste des civils et soldats tombés au champ d'honneur.



# Rétrospective



## 15 et 16 novembre SALON VIN ET GASTRONOMIE

Comme il est de coutume chaque année, c'est dans l'Arboretum du Val des Dames, avec la plantation d'un arbre rare, que s'est ouvert le 22<sup>e</sup> Salon Vin et Gastronomie.

L'invitée d'honneur, Madame Brigitte Zanda, maître de conférences, chargée de la collection des météorites (la 2<sup>e</sup> collection de météorites du monde) du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris a ainsi planté un Zelkova de Schneider.

Au Salon Vin et Gastronomie, plus de 30 exposants qui présentaient et faisaient goûter les produits de nos régions : charcuteries, safran, munster, miel, nougat, macarons, vins, Champagne, foie gras, chocolat, pâtisserie... Il y en avait pour tous les goûts et tous les gourmands. Le Bacchus de Bronze a été remis à Monsieur et Madame Batot pour leur produits lorrains, par le directeur de la banque du CIC Est de Gretz, Monsieur Bouaziz



## 22 novembre LES PROMOTIONS 2014 DES MÉDAILLES D'HONNEUR DU TRAVAIL

Les récipiendaires des médailles d'Honneur du travail (promotions du 1<sup>er</sup> janvier et du 14 juillet 2014) étaient invités à venir recevoir des mains de Monsieur le Maire leur diplôme. Tous ont été distingués en raison de leur ancienneté de service (20, 30, 35 ou 40 ans) . Félicitations à eux !



### Argent (20 ans) :

- M. Alger Max
- Mme Andreetti Jacqueline
- M. Chaabani Mohamed
- Mme Dupont Menguy Maryline
- M. Moru Hervé
- M. Piquerez Thierry
- Mme Reuther Guislaine
- M. Rudier Robert
- Mme Thurin Cathy

### Vermeil (30 ans) :

- M. Alger Max
- Mme Andreetti Jacqueline
- M. Guilhem Paul
- Mme Pereira Arminda
- Mme Richard Nathalie

### Or (35 ans) :

- Mme Andreetti Jacqueline
- M. Babaud Bruno
- Mme Barbazange Armelle
- Mme Benoit Marie-Claire
- Mme Binet Sylvie
- Mme Boisseau Danielle
- M. Deruyck Philippe
- M. Fixot Pascal
- M. Guilhem Paul
- Mme Halley Michelle
- M. Megard Yves
- M. Richard Philippe

### Grand or (40 ans) :

- Mme Baron Evelyne
- M. Bouland Patrick
- Mme Dankoua Laura
- Mme Matagne Danielle
- M. Perrier Christian

## 28, 29 et 30 novembre ALFRED : LA DERNIÈRE COMÉDIE DÉLIRANTE JOUÉE PAR TOUTATRAC

C'est à nouveau dans le répertoire des pièces de Pascal Nowacki que la troupe Toutatrac a pioché pour ses dernières représentations en date. Alfred est une comédie complètement délirante qui laisse peu de répit aux zygomatiques des spectateurs.

La situation dans laquelle se trouve Gédéon, l'un des personnages principaux, est particulièrement catastrophique : son prénom est pourri, sa petite amie l'a quitté, il est sans cesse dérangé par des publicités téléphoniques, sa voisine le harcèle et il vient de rater son suicide. Mais le pire est à venir, car Alfred est bien décidé à lui venir en aide !



# Rétrospective

## 6 décembre GRETZ FÊTE NOËL

A l'approche des fêtes de fin d'année et alors que la ville s'habille de lumière, la municipalité a organisé des animations dans les jardins de la mairie, pour attendre dans la bonne humeur la venue du Père-Noël. Pour cette édition, le succès du manège, du trampoline et des balles gonflables géantes ne s'est pas démenti. Les enfants pouvaient également réaliser des figurines en cire et des bijoux en bonbons, ou encore envoyer leur lettre au Père-Noël par la voie des airs. Un lâcher de lanternes rouges a, en effet, illuminé le ciel gretzois en fin de journée sous les yeux émerveillés des petits et des grands. Les fonds récoltés ont été reversés aux écoles, soit 331 euros pour chacun des trois établissements de la ville.

L'accueil de loisirs proposait les réalisations des enfants, en faveur des Restos du Cœur, tandis que les parents d'élèves de l'école Georges Travers vendaient des emballages cadeaux, dans le but de faire une animation « Kapla » dans l'école.

Le marché de Noël, organisé par la MCL, permettait de faire plaisir ou de se faire plaisir : huîtres, foie gras, champagne, figurines, parfums, produits de beauté, sacs à main, bijoux, livres...

Les commerçants de la ville ont procédé, comme l'an dernier, à la remise des lots dans le cadre de leur concours de Noël, avant de procéder à un lâcher de ballons.



# Rétrospective

## 6 décembre LE NOËL DU RAM ET DU MULTI-ACCUEIL

Les petits, accueillis à l'espace Carmen Carpentier ou par une assistante maternelle du RAM ont eu la joie d'assister, souvent pour la première fois, à un spectacle mettant en scène un papillon à la recherche du Père Noël. A la fin de la représentation, les enfants ont eu la surprise de recevoir des chocolats de la part du Père Noël en personne, avant de profiter d'une collation.



## 8 au 11 décembre NOËL DANS LES ÉCOLES

Chacune leur tour, les classes de maternelle des trois écoles de la commune ont accueilli le Père Noël : chaque enfant s'est vu offrir un livre adapté à son âge, ainsi que du chocolat et une peluche pour les petites sections. Tous les élèves de maternelle et d'élémentaire ont assisté au spectacle du Magiclown à la Maison de la Culture et des Loisirs.



# Rétrospective



## 6 et 7 décembre LE HANDBALL AU PROFIT DU TÉLÉTHON

La section handball du SCGT a choisi de consacrer son premier week-end de décembre à une noble cause, celle du Téléthon, en organisant une grande manifestation au gymnase Féry.



## 19 décembre COLIS DES ANCIENS

Comme chaque année, le centre communal d'action social a convié les seniors à venir chercher un colis pour les fêtes de fin d'année. Ce sont ainsi 678 paniers qui ont été distribués en décembre dernier. Un grand merci aux bénévoles qui ont permis que ce rendez-vous soit un succès.

## 20 décembre UNE CÉRÉMONIE POUR LES LAURÉATS DU BACCALAURÉAT

En juin dernier, ils obtenaient leur sésame vers les études supérieures, voire pour certains, leur entrée dans la vie active : le baccalauréat. En décembre, comme il est de coutume dans notre commune, le Maire et le Conseil municipal les recevaient donc à l'occasion d'une réception spéciale en leur honneur. Félicitations à eux !

Les bacheliers 2014 présents à la cérémonie (ou représentés) :



BOURUMEAU Louis  
FERREIRA Ophélie  
ABDUL HAMEED Marzook  
BICHARD Camélia  
CARROS Benjamin  
CATELIN Cyril  
CLERO Corentin  
COURTAUX Hohan

DEBRIX Nicolas  
DEL COURT Stessy  
DOS REIS Melissa  
FERREIRA Yoann  
FLAHAUT Adrien  
GABOT Martial  
GIBERT Marjolaine  
GONCALVES Amandine

JOLLY Nathan  
LAINCER Allan  
LATOUR Guillaume  
LETORT Andréas  
LOURY Mylène  
LYSAK Florian  
MARQUES Nicolas  
MATHIEU Benjamin

MEGHAZI Balkiss  
PINBOUEN Laura  
PROTEAU Florian  
PRUNENEC Léa  
SANTOS Amandine  
SIMON KOUAHO N'Taho  
VAST Rémy



## INFORMATION

Une infraction à la réglementation du stationnement a été relevée à votre rencontre.

Vous allez prochainement recevoir par courrier, à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation du véhicule, un avis de contravention. Sur cet avis sont indiquées les modalités de paiement d'une part, et de contestation éventuelle d'autre part.

*Aucune réclamation ne pourra être prise en compte, si elle n'est pas accompagnée de l'avis de contravention que vous allez recevoir.*

## INFRACTIONS ROUTIÈRES *Les PV sont désormais électroniques*

Excès de vitesse, refus de priorité, circulation en sens interdit, stationnement irrégulier... Jusqu'à il y a peu, lorsqu'un agent de la police municipale verbalisait un automobiliste pour une infraction au code de la route, le contrevenant se voyait remettre ou retrouvait sur son pare-brise un « timbre-amende » papier. Désormais\*, les procès-verbaux pour toutes les infractions seront électroniques.

Concrètement, comment ça marche ? L'agent de police municipale constate et enregistre l'infraction sur un outil dédié. Il peut déposer (mais ce n'est pas systématique) un avis d'information sur le pare-brise du véhicule (voir ci-dessus). Les informations sont télétransmises au centre national de traitement qui se situe à Rennes. Le titulaire de la carte grise du véhicule verbalisé est identifié par le système d'immatriculation des véhicules et un avis de contravention lui est envoyé automatiquement par courrier. Le titulaire de la carte grise peut alors payer l'amende ou, éventuellement, la contester.

Ce nouveau système, sûr et équitable, est aussi plus rigoureux. Il évite les erreurs de transcription et supprime le risque de perte ou de vol du « timbre-amende », synonymes d'amende majorée.

\* Pensez à mettre votre disque de stationnement lorsque vous vous gardez en zone bleue (durée de stationnement : 1h30).



## PARC DU VAL DES DAMES *Une allée de tilleuls argentés*

Vingt neuf tilleuls ont été plantés en décembre 2014. La première partie de l'Allée du système solaire est ainsi renouvelée et rajeunie par un superbe alignement de tilleuls argentés (*tilia tomentosa*).

## POUR VOTRE SÉCURITÉ ET CELLE DES PIÉTONS, PENSEZ À DÉNEIGER VOS TROTTOIRS



Les services techniques municipaux, sont prêts pour faire face à l'hiver et se tiennent prêts à intervenir 7 j/7 avec saleuses, déneigeuses ou à pieds (passerelle, passages à niveau, écoles, bâtiments communaux...) dès les premières chutes de neige ou périodes de verglas .

Mais en ce qui concerne les trottoirs, il est de la responsabilité de chacun de le faire devant chez soi.

C'est bien aux riverains (propriétaires et locataires) et aux commerçants qu'il incombe de dégager la neige et la glace des trottoirs (attention cependant à ne pas pousser les neiges dans l'égout ou vers les voies publiques).

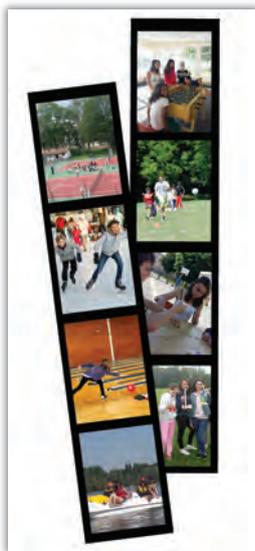
Merci d'avance à tous pour votre participation.

# Infos pratiques

## ACCUEIL JEUNES

*Réservez dès maintenant pour les vacances de février*

Durant les vacances de février, l'Accueil jeunes est ouvert aux 11-17 ans. Au programme, du 16 au 20 février : sport, sorties patinoire et cinéma, do it yourself (DIY), et du 23 au 27 février : sport, sorties piscine et Koésio, grands jeux et do it yourself. Inscriptions en mairie ou au 01 64 42 83 33.



## JARDINS DE PRINTEMPS

*A la recherche de photographes gretzois « nature »*



Le 11 avril prochain aura lieu la première édition du festival « Jardins de Printemps » au Val des Dames. Pour l'occasion, la ville organise une exposition photo sur le thème de la nature. Nous recherchons des photographes pour exposer sur ce thème. Faites vous connaître à l'accueil de la mairie ou au 01 64 42 83 36.

## VIE ASSOCIATIVE

*L'alphabétisation recherche des bénévoles*

L'atelier d'alphabétisation recherche des volontaires pour aider les adultes le lundi de 18h à 19h30 et/ou le vendredi de 14h30 à 16h, en mairie annexe. Si vous êtes intéressé, contactez le 01 64 07 16 33.

## SANTÉ

*Contactez la CPAM de Seine-et-Marne*



Vous souhaitez envoyer un courrier à votre caisse primaire d'assurance maladie ? Afin que votre demande soit bien réceptionnée, toutes vos correspondances doivent être envoyées à l'adresse unique :

**CPAM de Seine-et-Marne**  
**77605 Marne-la-Vallée Cedex 03**

Pour échanger de manière plus rapide et gratuite, envoyez un mail. Pour cela, il faudra créer votre compte personnel sur le site [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr), dans la rubrique « Mon profil ». La CPAM accuse réception de votre message et s'engage à vous répondre sur votre messagerie de compte personnel dans les cinq jours.

## ENVIRONNEMENT

*Nourrir les animaux sauvages peut avoir de graves conséquences*



Des sangliers et des renards ont été aperçus en bordures de villes, non loin des habitations et des axes de circulations. La présence de nourriture (ou de déchets) laissée volontairement par les usagers et les riverains les attirent en effet hors de la forêt. Même si ce geste est fait avec les meilleures intentions, l'office national des forêts (ONF) rappelle qu'alimenter les animaux sauvages peut avoir des répercussions négatives voire dangereuses.

L'ONF effectue en continue des opérations de régulation des espèces, en période de chasse, dans les zones résidentielles concernées et, en cas de pénurie, réalise des apports artificiels de nourriture au cœur des forêts.

# Infos pratiques



## JUSTICE

### *Permanences du conciliateur de justice*

Monsieur Deswarte, conciliateur de justice, tient des permanences à Tournan :

- chaque deuxième mercredi du mois, de 9h à 12h, au 2<sup>e</sup> étage du Centre communal d'action sociale (CCAS), 7 place Edmond de Rothschild ;
- chaque quatrième jeudi du mois, de 16h à 20h, salle de la Fontaine, 12 rue de Paris.

Pour le rencontrer, appelez le 01 64 06 49 73, afin de prendre rendez-vous. Le conciliateur de justice a pour objectif de trouver une solution amiable à un différend sur des droits entre deux parties : conflits de voisinage, mal-façons de travaux, impayés... Il n'est pas compétent en ce qui concerne les conflits intrafamiliaux, ni en matière de droit du travail.

## IMPÔTS

### *Horaires d'ouverture :*

A partir du 1<sup>er</sup> mars 2015, voici les nouveaux horaires :

#### **de la trésorerie de Tournan-en-Brie :**

les lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;  
les mercredi et vendredi de 8h30 à 12h

#### **du centre des Finances publiques de Roissy-en-Brie regroupant :**

- le service des impôts des entreprises ;
- le service des impôts des particuliers.

les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;  
les mardi et jeudi de 8h30 à 12h.

#### **du centre des impôts fonciers et du service de la publicité foncière de Melun :**

les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ;  
les mardi et jeudi de 8h30 à 12h.

## INSCRIPTIONS SCOLAIRES

### *L'inscription des enfants nés en 2012, c'est maintenant !*

Votre enfant est né en 2012 : il fera sa rentrée scolaire en septembre 2015.

Vous devez procéder à son inscription dès maintenant auprès du service enfance, en mairie annexe. Attention, la clôture des inscriptions aura lieu le 30 mars prochain. Pour cela, vous devez vous munir :

- du livret de famille ou de la copie intégrale de l'acte de naissance ;
- du carnet de santé ou d'un certificat de santé à jour des vaccinations ;
- d'un justificatif de domicile de moins de trois mois ;
- du numéro d'allocations familiales ;
- des numéros de téléphone : domicile, portable, employeurs.

Le service vous reçoit :

de 8h30 à 11h30 et de 14h00 à 17h00, les lundis, mardis, mercredis, vendredis et de 8h30 à 11h30 les jeudis et samedis.

## DES ATELIERS POUR LES RETRAITÉS

Des ateliers de gymnastique et d'équilibre animés par des professionnels sont organisés tous les lundis matins à la salle Rothschild.

Renseignez-vous auprès du CCAS.

## EXPRESSION POLITIQUE

### *« Union Gretzoise »*

Chez Changeons Gretz (élus de l'opposition) rien ne change. Ils ne veulent pas s'associer à la majorité lors des cérémonies, car ils ont peur « qu'on les confonde » ! Pourtant ils ont été élus pour représenter les habitants. Entre-temps, tout est bon pour s'opposer, tout sujet futile est monté en épingle, souvent à l'aide de contrevérités. A ce jour, il n'y a toujours pas d'opposition constructive.

### *« Changeons Gretz »*

Malgré notre alerte lors du conseil municipal du 2/12/2014 sur les dysfonctionnements à la cantine, les enfants du second service attendent trop souvent jusqu'à plus de 20 mns la fin du 1<sup>er</sup> service dehors dans le froid. Le jour de la galette, ces derniers ont attendu 35 mns ! A ce jour, lundi 19/01/2015, toujours rien de fait. Nos enfants attendent et méritent des solutions rapides et adaptées.

# État civil

## Naissances

### OCTOBRE

BRIGAND Éline, Lola, Cécile  
DENEUCHATEL Shawn  
EL HADJABAKAR Rayf, Amine  
MARIANNE dit GÉRARD Tom  
MIGNOT Eline, Lola  
NADIR Lina, Amira

### NOVEMBRE

AGHACHOUI Aya  
DELALANDE Alice, Ondine  
GERARDO SILVA Mélia  
GRICOURT BARON Matthew, Michel, Julien  
HADJAZ Ella  
MALONGA Djenna, Rebecca, Violette  
MARTINS Mila-Sara  
MEGLOULI Houari  
TRAORE Ismaël, Mody

### DECEMBRE

ABDALLAH Irfane  
ARSLAN Nazli  
BOYAT Romane  
CAMBRONE Myla, Martine  
CHEBBI Ademe  
DARDEK Marwane  
NIANGHANÉ Méyé  
PRUSSE Léo  
ROUBEYRIE Mayron, Calvin  
SURESH KUMAR Manassé  
TOUZE Eden

## Mariages

### OCTOBRE

BASTOS Séverine et ZEDET Sylvain  
BERRIVIN Isabelle et VOLPATTI Lionel  
KILINC Hulya et YESIL Sahin  
MOREL Laetitia et VERNOS Nicolas  
OLIVEIRA DE CARVALHO Edna et  
FREITAS RODRIGUES Tony

### DECEMBRE

MOÏSA Ludivine et RIVIÈRE Ludovic

## Décès

### OCTOBRE

DUBOIS Henri  
MATOS DOS REIS épouse FERREIRA Anabela  
REMY Michel  
REQUÉJO veuve DI ZAZZO Raymonde

### NOVEMBRE

LEFEBVRE épouse MOUTON Sylvaine  
MICHAU Charles  
RIDEL épouse GABORIAU Jacqueline  
SINNATAMBY veuve MARIE DELCASSE Marthe  
TOLULOUSE Samuel  
TRIQUENOT Jeannette

### DECEMBRE

DA GRACA LEONARDO Valdemar  
EYRAUD Jacques  
PENDRAK veuve ALLER-MURILLO Kazimier



© K. Warray - Pascal Le Daan - Studio 201 - 02/2013



## Savoir faire la différence

Chaque jour, Eiffage Travaux Publics

- S'adapte au monde d'aujourd'hui et propose des solutions innovantes
- Conçoit de nouvelles liaisons entre les hommes et réalise des infrastructures qui respectent l'environnement
- Assure le confort des usagers et développe les réseaux de communication

Eiffage Travaux Publics IDF/Centre  
 Direction Paris Nord Est  
 Rue Charles Cordier - ZAC du Bel Air  
 77164 Ferrières-en-Brie  
 Tél. : 01 64 76 30 20 - Fax : 01 64 66 82 39

[www.eiffagetravauxpublics.com](http://www.eiffagetravauxpublics.com)



# SNCF AVEC VOUS AU QUOTIDIEN

## SNCF EST PARTENAIRE DU 3ÈME FESTIVAL DE LA BD DE GRETZ-ARMAINVILLIERS.



VOUS OUVRE SES PORTES



TRANSILIEN





# Intermarché

SUPER



1



Je commande...

2



Je règle...

3



... et hop, c'est dans mon coffre !

Lundi au jeudi 9h - 19h20

Vendredi 9h - 19h40

Samedi 9h - 19h20

Dimanche 9h - 12h20

sans interruption

sans interruption

sans interruption



*Gagnez des Euros  
grâce à la carte de fidélité  
valable dans tous les Intermarché*



25, bd. Victor Hugo - Gretz-Armainvilliers

Tél. : 01 64 07 32 19 - Fax : 01 64 06 61 37